



Les Amputés de guerre

# Les amputés sur le marché du travail



*Les amputés sur le marché du travail* est une publication des Amputés de guerre. Les opinions formulées dans cette publication sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement celles de l'association. L'Association des Amputés de guerre est un organisme de bienfaisance enregistré, financé par les dons faits au Service des plaques porte-clés. Elle ne reçoit aucune subvention gouvernementale.  
Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 13196 9628 RR0001.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

**Les Amputés de guerre**

Tél. : 1 877 622-2472

Télec. : 1 855 860-5595

[info@amputesdeguerre.ca](mailto:info@amputesdeguerre.ca)

[amputesdeguerre.ca](http://amputesdeguerre.ca)

© 2015 Les Amputés de guerre

# Table des matières

Introduction. . . . .	1
Partie 1 - Choisir une carrière . . . . .	2
Partie 2 – Demande d’emploi, curriculum vitae, entrevue et offre d’emploi. . . . .	5
Partie 3 – Préjugés des employeurs - Équité en matière d’emploi . . . . .	9
Partie 4 – Mention de l’amputation . . . . .	12
Partie 5 – Adaptation des lieux de travail . . . . .	15
Partie 6 – Conclusion . . . . .	18
Annexes . . . . .	19



# Introduction

Le contenu de ce document est basé sur les expériences vécues par des adhérents du Programme LES VAINQUEURS de l'Association des Amputés de guerre.



***Tom, un doyen du Programme LES VAINQUEURS, a travaillé fort pour réaliser son rêve de devenir pilote d'avion. Il a appris à utiliser les commandes de la cabine de pilotage à l'aide de sa main artificielle et il est maintenant pilote pour une importante compagnie aérienne canadienne.***

Que vous soyez amputé ou non, la première chose que vous devez vous rappeler lorsque vous êtes à la recherche d'un emploi, c'est que cette dernière exige de la détermination. Sinon, vous aurez tendance à vous décourager et à abandonner trop rapidement. Vous devez plutôt démontrer une bonne estime de soi, de la confiance en soi, de l'enthousiasme et de la persévérance. Vous devez être convaincu que vous méritez l'emploi que vous cherchez et que vous ferez un bon travail.

Les employeurs recherchent des employés faisant preuve d'une attitude constructive et ayant quelque chose à offrir. Il n'y a que vous qui puissiez choisir votre attitude; les personnes et les circonstances de la vie ne peuvent le faire à votre place.

Il est important d'être flexible et capable de s'adapter ainsi que de savoir mettre les gens à l'aise. De plus, si vous avez accepté votre amputation, vous vous sentirez

bien dans votre peau et, par conséquent, l'employeur se sentira plus à l'aise en votre compagnie. Un employeur éventuel doit être convaincu que vous avez accepté votre amputation et que, malgré vos limitations, vous menez une vie bien remplie.

Chaque personne à la recherche d'un emploi craint de ne pas obtenir l'emploi désiré, et cette peur peut souvent mener à l'inertie. Toutefois, le risque de refus ou de rejet est présent dans toute nouvelle activité. Ayez bon espoir que vous trouverez l'emploi et l'employeur qui vous conviennent parmi les divers débouchés explorés.

Au début de votre recherche d'emploi, vous devez définir ce qui vous motive, être réaliste quant à vos compétences, avoir une attitude constructive et faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Il faut aussi toujours être prêt à courir un risque.



# Partie 1 - Choisir une carrière

## Pour quel genre d'emploi devrais-je postuler?

Quand vous êtes à la recherche d'un emploi, vous devez prendre en considération votre amputation. En outre, vous devez connaître vos limitations fonctionnelles tout en sachant ce que vous êtes en mesure d'offrir à un employeur et le genre de travail qui vous plaît.

Pour déterminer le genre d'emploi qui vous convient, vous devez tenir compte de ces questions :

- Quel genre d'emploi est-ce que je veux?
- Qu'est-ce qui me plaît?
- Quelles sont mes compétences?
- Quelles sont mes options?
- Qu'est-ce que je suis apte à accomplir?

Vous devez être réaliste dans votre recherche d'emploi. Vous pourriez échouer si vous faites des demandes pour des emplois qui vous sont tout simplement inaccessibles. Regardez plutôt vos compétences, vos aptitudes et vos limitations, et déterminez ce que vous êtes apte à accomplir. En poursuivant vos études, vous pourrez jouir de plus grandes possibilités d'emploi et d'un vaste choix. Par conséquent, en déterminant le genre d'emploi que vous aimeriez, vous devez aussi déterminer quelles sont les études qui seront nécessaires pour pouvoir postuler un emploi dans ce domaine.

Il vous faut aussi définir les aspects suivants : vos valeurs au travail, vos valeurs personnelles, vos intérêts, vos traits personnels et vos aptitudes. Il serait bon de mener une auto-évaluation qui vous aidera à déterminer le genre d'emploi qui vous convient.

Chercher un emploi se révélera une expérience plus enrichissante si vous avez passé quelque temps à établir vos intérêts et aptitudes, c'est-à-dire vos dispositions naturelles.

Après avoir terminé votre auto-évaluation, vous serez en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que j'espère retirer le plus de mon travail?
- Qu'est-ce qui est important pour moi?
- Qu'est-ce que je préfère?
- Quelles sont mes qualités personnelles?
- Quelles sont mes compétences et mes aptitudes?
- Quelles sont mes habiletés véritables?
- Qu'est-ce que j'échangerais volontiers pour obtenir ce que je désire le plus?

Il existe de nombreux outils d'auto-évaluation; vous pouvez en explorer plusieurs par l'intermédiaire de votre école ou des universités et collèges de votre localité. Évaluer vos compétences et vos aptitudes vous aidera au cours de l'entrevue. Les experts déclarent que 90 % des gens interviewés ne décrivent pas clairement leurs compétences. Vous aurez une longueur d'avance si vous pouvez le faire.

Il y a plusieurs types de compétences à évaluer :

- **Vos compétences personnelles**, utiles pour vous adapter aux situations particulières de divers emplois, telles que l'entente avec les autres et l'honnêteté;
- **Vos compétences fonctionnelles**, utiles pour divers emplois, par exemple l'aptitude à gérer un budget ou à superviser les autres;
- **Vos compétences techniques**, utiles pour un emploi spécifique ou un métier.

Les compétences sont les habiletés que vous possédez à l'heure actuelle. Vos aptitudes toutefois sont des dispositions naturelles qui permettent d'accomplir une tâche facilement, naturellement. Vous pouvez transformer vos aptitudes en compétences. Même si vous ne possédez pas d'emblée les aptitudes pour une tâche, vous pouvez quand même acquérir les compétences techniques nécessaires. Toutefois, afin d'accomplir une tâche de façon exceptionnelle, il est bon d'avoir à la fois les compétences et les aptitudes nécessaires.

## Qu'est-ce qu'un secteur d'activité?

À chaque emploi sont associés de nombreux autres emplois. Ils forment ce que l'on appelle des secteurs d'activité. Ces derniers permettent à une personne qui ne peut exercer une profession qui lui tient à cœur de se tourner vers plusieurs autres emplois du même domaine susceptibles de l'intéresser tout autant, sinon plus. Imaginons par exemple une violoniste de concert dont le bras gauche aurait été amputé en raison d'un cancer. Cette personne pourrait réorienter sa carrière et devenir compositrice ou arrangeuse, ou peut-être même une excellente enseignante ou musicothérapeute.

Les secteurs d'activité se composent de catégories d'emplois et de sous-catégories d'emplois. Les catégories d'emplois peuvent être comparées aux membres immédiats de la famille d'une personne, par exemple, ses frères et sœurs, tandis que les sous-catégories d'emplois comprennent non seulement les frères et sœurs, mais également les cousins, les tantes et les oncles de la personne.

Concrètement, cela signifie que si une personne ne peut pas exercer la carrière qui constitue son premier choix, elle devrait examiner les possibilités qu'offrent les familles d'emplois, soit les emplois qui sont étroitement associés à sa carrière de prédilection. Si aucun de ces emplois ne lui convient, elle devrait alors explorer le plus vaste éventail qu'offrent les sous-catégories d'emplois associées au domaine qui l'intéresse.

L'étude des nombreux genres d'emplois qui composent un certain domaine permet d'être plus réaliste en ce qui concerne ses capacités et aptitudes et, donc, de choisir avec plus de discernement. Le fait d'abandonner son premier choix de carrière n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Peut-être le second ou le troisième choix s'avérera-t-il encore plus satisfaisant que le premier. Certaines personnes pensent que seule une carrière bien précise comblera leurs attentes. Pourtant, les conseillers en orientation professionnelle affirment souvent qu'une personne pourrait exercer avec autant de satisfaction plus de six autres occupations. Il est donc important d'examiner toutes les options qui s'offrent à soi.

## Les personnes amputées et la technologie

La technologie évolue continuellement et continuera à influencer sur la population active. L'informatique est de plus en plus présente dans nos vies. Parmi les carrières qui connaissent les plus fortes croissances, on note, entre autres, celles de programmeur et d'analyste. Mais l'informatique est aussi utilisée dans de nombreux autres domaines, de la création de bulletins (éditique) à la conception d'édifices (logiciel CFAO), en passant par la gestion de grandes quantités d'informations au moyen de bases de données, sans oublier la conception de sites Web. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Un employeur aura moins de doutes au sujet des capacités d'une personne amputée si celle-ci possède de bonnes connaissances en informatique; au contraire, l'employeur cherchera à exploiter ces compétences.

## Que penser du travail à temps partiel et du bénévolat?

Dans le contexte économique actuel, la recherche d'emploi est difficile, que l'on soit amputé ou non. En raison de l'instabilité de notre économie et de la tendance à réduire les effectifs, bon nombre de gens se tournent vers le travail à temps partiel, temporaire, occasionnel ou contractuel. Certaines personnes pensent que le fait d'accepter ce genre d'emploi les éloignera de l'objectif qu'elles se sont fixé, soit celui de se trouver un emploi permanent dans le domaine précis qui les intéresse. D'un autre côté, bon nombre de gens considèrent ces emplois comme d'importants tremplins leur permettant d'obtenir l'emploi de leur choix. Grâce à ces emplois, ils peuvent également acquérir une précieuse expérience de travail qui s'ajoute aux aptitudes et compétences qu'ils possèdent déjà et qui seront mises à profit dans le cadre d'un futur emploi.



*Annae lors d'un séminaire, avec son mari Gareth.*

## Où puis-je trouver des occasions d'emploi?

Vous pouvez trouver de nombreuses occasions d'emploi par l'intermédiaire :

- de contacts personnels et de réseautage;
- d'approches directes;
- d'entrevues informatives;
- de services de main-d'oeuvre et d'agences de placement

Les lettres de recommandation sont souvent utiles, car elles peuvent vous aider à obtenir un emploi. Il est important de se constituer un réseau de contacts personnels et professionnels comprenant les membres de votre famille, amis, voisins, employeurs, collègues, professeurs, camarades de classe, membres de tout groupe communautaire, d'organismes professionnels ou de clubs sportifs et sociaux, etc., dont vous pourrez tirer profit.

Le réseautage constitue l'une des meilleures façons d'augmenter vos perspectives d'emploi. Ainsi, certains postes sont comblés avant même qu'on ait annoncé la vacance, et ce, principalement en raison du bouche à oreille. Quelques fois le dicton « l'important n'est pas ce que tu sais, mais qui tu connais » s'applique.

Si vous optez pour l'approche directe, vous devrez communiquer avec une entreprise ou vous y rendre

même s'il n'y a aucun poste à combler. Généralement, se rendre chez un employeur sans avoir communiqué avec ce dernier au préalable n'est pas acceptable s'il s'agit de postes de gestionnaires ou de professionnels. Toutefois, cela peut convenir s'il s'agit de postes d'ouvriers ou d'employés de bureau. En général, envoyer un curriculum vitae qui ne fait pas suite à un poste à combler n'est pas très efficace, mais parler de vive voix peut faire toute la différence si vous avez la parole facile et une solide confiance en vous.

Il est parfois possible d'obtenir des entrevues informatives auprès de compagnies afin d'explorer les possibilités d'emploi, et ce, même si aucun poste n'est disponible pour l'instant. Ces entrevues vous permettent d'obtenir de l'information sur le niveau d'éducation, la formation, les compétences et l'expérience requis pour obtenir un poste. De plus, celles-ci vous permettront d'obtenir de l'information sur les perspectives d'emploi de votre localité, d'exercer vos talents de communicateur et de cultiver vos relations interpersonnelles.

Vous pouvez consulter de nombreux services de recrutement disponibles dans les établissements scolaires, les bibliothèques publiques, les centres de réadaptation et d'aide à l'autonomie, les bureaux de main-d'oeuvre, les agences de placement, les salons de recrutement, les sites Web, les organismes bénévoles, etc.

Il existe de nombreux fournisseurs de services d'un bout à l'autre du pays qui mettent leur expertise au service des personnes handicapées et des employeurs qui leur offrent des possibilités d'emploi. Tout en assurant le jumelage de personnes à la recherche d'un emploi avec d'éventuels employeurs, ces organismes les aident dans leurs démarches. Ils fournissent de l'information sur les programmes gouvernementaux et les subventions et organisent même des présentations de sensibilisation auprès des employés et des superviseurs. Souvent, les universités et les collèges aident aussi les étudiants handicapés dans leur recherche d'emploi.

Peu importe la méthode que vous choisirez, il est essentiel d'effectuer des recherches sur chaque employeur afin d'être en mesure de déterminer si vous aimeriez travailler pour tel organisme ou telle entreprise et si vos compétences correspondent à leurs attentes. En connaître le plus possible sur la compagnie où vous espérez travailler impressionnera



l'intervieweur. Il y a plusieurs façons de se renseigner sur une entreprise : en faisant des recherches en ligne afin de se familiariser avec l'image et l'historique de la compagnie, en interrogeant des amis ou de la parenté œuvrant dans le même domaine ou travaillant pour la compagnie visée, en consultant les ressources destinées

aux actionnaires, en obtenant la description de tâches du poste avant l'entrevue, en lisant des publications ayant trait au domaine convoité, en consultant des références bibliographiques, en prenant rendez-vous avec le bureau de placement de son établissement scolaire et en se tournant vers la Chambre de commerce.

## Partie 2 – Demande d'emploi, curriculum vitae, entrevue et offre d'emploi

### Que doivent contenir mon CV et ma lettre de motivation?

Il existe de nombreuses ressources qui offrent des conseils sur la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation. Comme le but de cette brochure est de traiter de sujets qui concernent spécifiquement les personnes amputées, nous nous limiterons à quelques informations de base à ce sujet.

Certaines personnes se demandent si le CV est nécessaire dans la recherche d'un emploi. Notez bien que le CV est souvent l'outil qui vous permet d'obtenir une première entrevue. L'employeur utilise souvent le CV comme un moyen de sélection pour des postes éventuels, alors si vous n'avez pas de CV, vous réduisez vos chances d'être embauché.

La plupart des CV sont rédigés dans l'ordre chronologique ou fonctionnel.

- La présentation chronologique met l'accent sur votre expérience de travail. Cette présentation est recommandée si vous possédez un répertoire d'emplois impressionnant.



- La présentation fonctionnelle met l'accent sur vos aptitudes et compétences plutôt que sur votre expérience de travail. Cette présentation est recommandée si votre répertoire d'emplois laisse quelque peu à désirer.

La lettre de motivation, qui accompagne votre CV, doit être rédigée en fonction de l'emploi visé.

Faites mention du poste que vous postulez dans le premier paragraphe de votre lettre de motivation.

Le deuxième paragraphe doit mettre l'accent sur vos compétences et qualités personnelles qui correspondent le plus au poste que vous recherchez.

Finalement, dans le troisième paragraphe, vous devriez tout simplement mentionner votre désir de fixer une rencontre pour discuter du poste plus en détail.

### **Votre CV et votre lettre de motivation devraient faire ressortir les points suivants :**

- Êtes-vous qualifié pour l'emploi postulé?
- Avez-vous une attitude positive à l'égard du travail?
- Avez-vous de bonnes relations de travail avec vos collègues?

### **Votre CV devrait comprendre les informations suivantes :**

- Renseignements personnels
- Ambitions professionnelles
- Formation
- Compétences
- Expérience professionnelle

### **Votre lettre de motivation devrait répondre aux questions suivantes :**

- Quel poste sollicitez-vous?
- Pourquoi l'employeur devrait-il retenir votre candidature?
- Comment y donnerez-vous suite?

Lorsque vous décrivez vos tâches courantes ou vos tâches relatives à un emploi précédent, choisissez des verbes d'action et faites ressortir comment votre expérience répond aux exigences du poste que vous postulez.

Votre CV doit être constitué de deux pages environ et doit être facile à lire. Relisez-le afin de vous assurer qu'il ne contient aucune erreur et envoyez uniquement des copies de très bonne qualité. N'inscrivez pas le nom de vos superviseurs, vos salaires ou les raisons de départ. Vous pouvez y inclure ou non des références, mais vous devriez toujours avoir une liste en main quand vous vous présentez à une entrevue.

Lorsque vous rédigez votre CV et votre lettre de motivation, concentrez-vous sur les besoins de l'employeur et non sur les vôtres. Montrez à l'employeur comment vos compétences lui seront utiles. Un CV et une lettre de motivation rédigés en fonction des exigences spécifiques de chaque poste feront ressortir votre demande parmi les autres. Démontrez clairement que cet emploi vous tient à cœur.

Comme nous l'avons indiqué plus tôt, vous devrez prendre la décision de mentionner ou non votre amputation dans votre curriculum vitae. Plusieurs personnes préfèrent attendre au moment de l'entrevue

pour le mentionner. Toutefois, si vous avez beaucoup d'expérience de travail avec des personnes handicapées, les employeurs le remarqueront sans doute et pourront conclure que vous avez aussi un handicap (voir **Partie 4 – Mention de l'amputation**). Vous devez peser le pour et le contre du fait de mentionner cette expérience ou non. Si la mention de votre amputation dans votre CV répond à certains critères stipulés dans l'offre d'emploi, faites-le; sinon, abstenez-vous.

Il y a plusieurs manières de présenter un CV. C'est pourquoi nous n'allons pas élaborer sur la façon de rédiger un CV. Nous vous conseillons de lire diverses publications sur le sujet. Il importe de choisir le style de CV qui fera ressortir vos compétences, votre formation et votre expérience professionnelle.

## **Comment se préparer à l'entrevue?**

À l'heure actuelle, de plus en plus d'employeurs reconnaissent que les personnes handicapées peuvent être fort compétentes sur le marché du travail, mais il y en a encore qui en doutent. Vous devez par conséquent parler positivement de votre amputation au cours de l'entrevue, surtout si elle est visible. Il n'en tient qu'à vous de mettre les gens à l'aise en étant ouvert et honnête. Encouragez les questions sur votre amputation et faites connaître toute limitation fonctionnelle qui en découle. Toutefois, l'entrevue ne doit pas porter principalement sur votre amputation. Votre formation, vos aptitudes, et votre expérience de travail doivent demeurer le point central.

Le fait de mentionner votre amputation (si vous décidez de le faire) n'estompera pas nécessairement les craintes d'un employeur. Vous aurez peut-être à le convaincre que vous pouvez faire le travail tout en démystifiant l'amputation et en apaisant ses appréhensions. Il se peut fort bien qu'il s'agisse de sa première entrevue avec une personne amputée et que vous ayez à le guider. Mettez en valeur vos aptitudes, vos réalisations et vos compétences et dites-lui ce que vous pouvez lui apporter. Apaisez ses préoccupations concernant les adaptations coûteuses qu'il pourrait devoir mettre en

place s'il vous embauchait, car il est possible que cela soit source d'inquiétude pour lui. Vous n'avez tout simplement qu'à diriger son attention sur ce que vous avez à lui offrir plutôt que sur le fait que vous êtes amputé.

L'entrevue vous donne l'occasion de vous faire valoir. Faites de votre mieux et essayez d'être le plus à l'aise possible. L'entrevue n'est nul autre qu'une évaluation de vos aptitudes qui dure une demi-heure environ. Même si une entrevue d'embauche occasionne beaucoup de stress, elle fait partie de la réalité du marché du travail et il importe d'acquérir d'excellentes techniques d'entrevue. Puisque vous avez une amputation, vous devez vraiment insister sur le fait que vous êtes capable de faire le travail. Vous devez démontrer que vos limitations fonctionnelles ne vous empêcheront pas d'accomplir les tâches exigées et que l'employeur sera satisfait de votre rendement.

Il existe un grand nombre de publications ayant trait aux entrevues d'embauche que nous vous conseillons de consulter. Voici quelques conseils judicieux pouvant vous être utiles si vous êtes convoqué à une entrevue :

- Allez sur les lieux où se tiendra l'entrevue afin d'évaluer le temps dont vous aurez besoin pour vous y rendre et vous familiariser avec le trajet; cela vous facilitera la tâche le jour venu.
- Souriez chaleureusement, établissez un contact visuel et offrez une bonne poignée de main. Si vous êtes amputé d'un bras et que vous ressentez quelques hésitations de la part de l'intervieweur à vous donner la main, offrez-lui la vôtre, ce geste rétablira la situation.
- N'exprimez aucune excuse au sujet de votre amputation.
- Ne répliquez pas si l'on vous pose des questions discriminatoires – soyez poli, diplomate et agissez avec tact.

Nous vous conseillons de vous exercer au préalable et même de vous filmer en faisant des répétitions afin que vous vous sentiez à l'aise le moment venu et que vous vous présentiez sous votre meilleur jour. Nous ne pourrions jamais trop insister sur cette question.

Lorsque vous vous présentez à une entrevue, vous devez vous vêtir en fonction du poste convoité. L'image que vous projetez lors des premières minutes d'une rencontre

peut avoir un impact sur la décision de vous engager ou non. Les psychologues appellent ce phénomène « l'effet de halo », c'est-à-dire que si votre tenue vestimentaire est exemplaire, tout porte à croire qu'il en sera de même pour les autres aspects.

Encore une fois, lorsque l'on est amputé, une question se pose : Comment aborder le sujet de l'amputation au moment de l'entrevue? En général, un employeur ne peut poser des questions sur votre amputation que si elle touche certains éléments essentiels de votre emploi afin de déterminer si vous êtes en mesure de faire le travail ou non. Nous vous suggérons de lire la 4<sup>e</sup> partie intitulée *Mention de l'amputation* du présent document.

Il n'est pas recommandé de quitter une entrevue si vous pensez que l'employeur a encore des préoccupations au sujet de votre amputation, mais n'a pas posé de questions à cet égard. Si c'est le cas, il est fort à parier que vous n'obtiendrez pas le poste. Il existe de nombreux mythes au sujet des personnes handicapées. C'est à vous de les réfuter au cours de l'entrevue. En voici quelques-uns :

- Il en coûte beaucoup plus cher pour embaucher une personne handicapée. **Ceci n'est pas le cas. Il en coûte à peu près la même chose que pour embaucher une personne non handicapée.**
- Les personnes handicapées ont besoin d'adaptations coûteuses pour travailler. **Voilà qui est faux encore une fois; la plupart des adaptations coûtent très peu ou rien du tout.**
- Les personnes handicapées représentent de plus grands risques au niveau de la sécurité tant pour elles-mêmes que pour les autres (par exemple, une personne à qui il manque une jambe ou une personne en fauteuil roulant aurait de la difficulté à quitter l'immeuble en cas d'urgence, comme un incendie). **En fait, les employeurs sont préoccupés non seulement par la sécurité, mais aussi par les poursuites qui pourraient être intentées contre eux. Ils n'ont tout simplement qu'à mettre sur pied des équipes de deux afin que la personne amputée puisse avoir de l'aide pour sortir de l'immeuble en toute sécurité.**
- Les personnes handicapées sont plus souvent absentes. **Encore une fois, ce n'est pas le cas et il**

**n'en tient qu'à vous de planifier le temps dont vous aurez besoin pour vos rendez-vous chez le thérapeute ou le prothésiste.**

Si certains employeurs se montrent réticents à vous embaucher, vous pouvez leur proposer de vous accorder une période d'évaluation. Il s'agit de la possibilité de travailler pour une journée afin que ce dernier puisse déterminer si vous faites l'affaire ou non. Même si une journée est loin d'être suffisante pour permettre à l'employeur d'évaluer les compétences d'une personne, cela lui donnera néanmoins une bonne idée de la capacité de cette dernière à s'ajuster à l'environnement de travail.

## Que puis-je retirer de l'entrevue?

**N**'oubliez pas que chercher un emploi engendre des déceptions. Il faut persister et ne pas abandonner jusqu'à ce que vous en trouviez un. Vous devez avoir des attentes réalistes et vous rappeler qu'il est possible de tirer quelque chose de positif de chaque entrevue, même si vous n'êtes pas embauché. Il y a quelque chose à apprendre dans toute circonstance.

Rappelez-vous que vous n'êtes pas le seul candidat à la recherche d'un emploi et que vous devez persister. Même si vous n'obtenez pas le poste, certains employeurs acceptent volontiers de discuter avec vous après l'entrevue de vos points forts et de vos points faibles. Cela vaut la peine de communiquer avec eux.

# Partie 3 – Préjugés des employeurs - Équité en matière d'emploi

## Les préjugés des employeurs

Quand l'Association des Amputés de guerre a mis sur pied, en 1946, le Service des plaques porte-clés, c'était précisément dans le but de fournir du travail aux anciens combattants amputés que les employeurs refusaient d'embaucher. Bien que l'attitude des employeurs envers les personnes amputées ait changé, certains préjugés demeurent.

Il est toutefois important de reconnaître qu'il est compréhensible qu'un employeur ait des préjugés s'il n'est pas familier avec l'amputation ou s'il n'a jamais rencontré une personne amputée auparavant et par conséquent n'a aucune idée de ses capacités ou de ses limitations. En tant que personnes amputées, nous connaissons nos capacités, mais ce n'est pas le cas pour un employeur.

L'amputation et les membres artificiels sont des sujets peu connus des employeurs. Par conséquent, il est normal que ces derniers hésitent à embaucher une personne amputée. Ils craignent peut-être que la personne ne puisse accomplir le travail demandé ou que son rendement et son assiduité au travail ne soient compromis. Ils peuvent aussi être préoccupés par des questions de responsabilité légale et craindre que la personne amputée se blesse au travail.

Les personnes amputées qui possèdent des compétences très recherchées, notamment dans le domaine de la haute technologie (l'informatique), risquent moins d'être confrontées aux préjugés des employeurs. Le fait de posséder des compétences très recherchées incite l'employeur à concentrer son attention sur ces



compétences plutôt que sur d'autres aspects, comme l'amputation.

L'attitude qu'adopte la personne amputée au moment d'aborder le représentant d'une entreprise ou de se présenter pour une entrevue est aussi un élément très important. En tant que personnes amputées, nous devons chercher à « ouvrir des portes » au moyen de notre attitude positive.

Au cours d'une entrevue, il arrive qu'un employeur pose des questions inappropriées, sans se rendre compte qu'elles le sont. Il est alors préférable de lui accorder le bénéfice du doute avant de conclure que sa question était délibérément discriminatoire. L'une des façons de contourner le problème consiste à répondre que l'on est incertain quant à la réponse à donner à la question posée et que l'on s'interroge quant à la pertinence de cette question en ce qui a trait au poste à combler. Si l'on peut vous démontrer le lien entre cette question et la capacité de répondre aux exigences du poste, alors il convient certainement d'y répondre. Il est important de connaître ses droits, mais il est aussi important de savoir faire la différence entre une question discriminatoire



et une autre qui, bien que maladroitement formulée, est néanmoins légitime.

Une personne qui se dit victime de discrimination délibérée de la part d'un employeur peut communiquer avec la Commission des droits de la personne de sa province. Il incombe à chaque personne de décider jusqu'où elle est prête à aller pour défendre sa cause.

## Comment l'équité en matière d'emploi me touche-t-elle?

Dans une recherche d'emploi, il est bon de connaître les lois fédérales et provinciales qui régissent l'emploi. Certaines entreprises mentionnent dans leur publicité et leurs offres d'emploi qu'elles souscrivent au principe de « l'équité en matière d'emploi » ou à celui de « l'égalité d'accès à l'emploi ». Ces entreprises se sont dotées de politiques spéciales visant l'embauche de personnes qualifiées qui ont de la difficulté à trouver un travail.

L'équité en matière d'emploi est un principe qui s'appuie sur des lois fédérales et provinciales visant à faire augmenter les possibilités d'emploi pour des groupes désignés. L'égalité d'accès à l'emploi est un terme plus général qui indique tout simplement qu'une entreprise s'engage à embaucher des gens appartenant à des groupes minoritaires. Votre gouvernement provincial peut vous indiquer quels sont les programmes et les lois qui ont été mis en place dans le but de favoriser l'équité en matière d'emploi et l'égalité d'accès à l'emploi à l'échelle de la province.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* est une loi fédérale qui a été adoptée en 1986 et qui s'applique aux secteurs suivants :

- les entreprises du secteur privé qui sont régies par le gouvernement fédéral et les sociétés d'État comptant 100 employés ou plus;
- les ministères, organismes et commissions fédéraux;

- les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada, seulement sur l'ordre du gouvernement en conseil, à la suite de l'adoption de lois spéciales.

Certaines personnes amputées préfèrent chercher un emploi directement auprès de ces entreprises. Celles-ci figurent dans un rapport annuel publié par le ministère de l'Emploi et du Développement social.

Objet de la Loi (*Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1995) :

*La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon à ce que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.*

Les employeurs qui sont assujettis à cette loi ne sont pas tenus d'embaucher une personne uniquement parce qu'elle est handicapée, ni d'embaucher toute personne handicapée qui postule un emploi.

Certaines personnes amputées voient d'un œil défavorable le fait de postuler un emploi auprès d'employeurs qui cherchent délibérément à embaucher une personne handicapée, parce qu'elles ne veulent pas être engagées dans le seul but de répondre à des normes établies en matière d'équité d'emploi. D'autres profitent de toutes les occasions qui s'offrent à elles pour être admises au sein d'une entreprise, même si c'est pour répondre à ces normes, et s'arrangent ensuite pour démontrer leurs capacités.

Il faut toutefois souligner que, quelle que soit l'entreprise où vous cherchez un emploi, vos principaux atouts demeurent vos compétences,

vos talents, votre créativité et votre sens de l'initiative. Votre handicap peut seulement vous en faciliter l'accès.

## Existe-t-il des lois et règlements provinciaux en matière de discrimination?

Oui, il existe des lois et règlements provinciaux. Voici deux cas qui furent l'objet de discrimination au Québec :

Au Québec, en 1998, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en a appelé de deux décisions rendues par le Tribunal des droits de la personne à l'endroit d'une horticultrice et d'un policier. La Ville de Montréal avait refusé d'embaucher l'horticultrice sous prétexte que son examen médical avait démontré une légère scoliose lombaire qui pouvait avoir entraîné un lumbago. Le policier avait été mis à pied pendant sa période probatoire, à la suite d'une chirurgie rendue nécessaire en raison d'une iléite aiguë provoquée par la maladie de Crohn, une affection chronique du tube digestif. Le policier s'était par ailleurs totalement remis de cette chirurgie. Les employeurs soutenaient que les plaignants n'étaient pas suffisamment handicapés pour porter plainte en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, tout en soutenant que ces affections constituaient une raison suffisante pour ne pas embaucher les plaignants. La Cour d'appel a conclu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne protège les personnes handicapées contre la discrimination, et ce, même si un handicap n'entraîne pas de limitations fonctionnelles. Selon l'avocat de la Commission des droits de la personne, la décision rendue par la Cour d'appel clarifie une fois pour toutes ce que devrait signifier le terme « personne handicapée ». L'avocat a aussi conclu que la décision dégage la personne handicapée de l'obligation de prouver son état au moment d'en appeler d'une décision. Jusqu'à aujourd'hui, les personnes handicapées devaient démontrer dans quelle mesure elles étaient limitées dans leurs fonctions en raison de leur handicap, ce qui est plutôt contradictoire, puisque les plaignants cherchent à convaincre leurs employeurs que leur handicap ne les empêche pas de travailler. « Désormais, il incombera à l'employeur de démontrer qu'un handicap physique empêche une personne de travailler. »

# Partie 4 – Mention de l’amputation

## Quand devrais-je parler de mon amputation?

L'une des préoccupations les plus importantes pour une personne amputée à la recherche d'un emploi, c'est de choisir le moment opportun pour mentionner son amputation et la façon d'en discuter avec un employeur éventuel. Il n'existe toutefois pas de recette miracle à cet égard. Chaque employeur est différent, et de même, chaque employé. Rappelez-vous que l'employeur n'engage pas une personne uniquement parce qu'elle est handicapée, mais bien parce qu'elle est la candidate qui répond le mieux aux exigences du poste. **Que vous décidiez ou non de mentionner votre amputation dans votre CV, votre lettre de motivation, ou encore, lors de l'entrevue, il s'agit d'un choix qui vous appartient. Cependant, avant de prendre une décision à ce sujet, nous vous conseillons de lire attentivement cette section.**

Certains préfèrent parler ouvertement de leur amputation dans leur demande d'emploi. D'autres sont d'avis que mentionner leur amputation si tôt comporte plusieurs risques : l'employeur ne voudra peut-être pas leur accorder une entrevue; l'employeur pourrait penser que l'amputation nuira aux aptitudes du candidat à accomplir les tâches; ou l'employeur pourrait penser que l'achat d'adaptations coûteuses sera nécessaire. Ces personnes préfèrent donc attendre au moment de l'entrevue pour parler de leur amputation. En d'autres mots, le moment et la façon que vous choisirez pour en parler demeurent votre décision.

Vous trouverez ci-dessous neuf façons d'aborder le sujet de votre amputation au cours de votre recherche d'emploi :

### 1. Recommandation d'une tierce personne

Si vous connaissez quelqu'un qui peut vous recommander à un employeur, vous pouvez vous compter chanceux, car les personnes recommandées ont un statut particulier aux yeux d'un employeur potentiel. Il est probable que celui-ci porte une plus grande attention à votre candidature et il se peut fort bien qu'il sache déjà que vous êtes amputé.

### 2. Curriculum vitae (CV)

Si vous croyez que l'employeur considérera favorablement votre amputation, vous pouvez le mentionner dans votre curriculum vitae. Si toutefois vous croyez plutôt le contraire, n'en faites pas mention.

### 3. Lettre de motivation

Vous devez parler de votre amputation dans votre lettre de motivation uniquement si votre amputation peut avoir un impact sur l'une des fonctions principales de l'emploi. Si, par exemple, il s'agit d'un poste de conseiller auprès des personnes handicapées, vous voudrez sans doute mentionner votre amputation, car vous pouvez puiser dans vos expériences personnelles. Ne mentionnez pas votre amputation dans votre lettre même si vous croyez que l'employeur est favorable à l'embauche de personnes handicapées.

### 4. L'employeur demande une entrevue

Vous pouvez mentionner que vous avez une amputation au moment où l'employeur communique avec vous pour fixer un rendez-vous. Si vous attendez après avoir fixé le rendez-vous pour le faire, il est probable que l'employeur ne changera pas d'idée. En effet, s'il faisait marche arrière et annulait l'entrevue alors qu'il vient de vous dire qu'il veut vous rencontrer, il deviendrait évident que vous vous trouvez dans une situation de

discrimination. Toutefois, si l'employeur a effectivement des réserves au sujet de votre candidature en raison de votre amputation, cette conversation au téléphone sera pour lui le moment idéal pour reculer. Il est plus facile de dire « non » au téléphone que face à l'autre personne.

Bien entendu, tout dépend de la personne qui communique avec vous pour fixer le rendez-vous. S'il s'agit d'un adjoint ou de la secrétaire de l'employeur, ne mentionnez pas votre amputation maintenant. Vous voulez discuter avec l'employeur de vive voix et non lui laisser un message qui pourrait facilement faire l'objet d'une mauvaise interprétation.

## 5. Appeler pour parler à l'employeur

Si un adjoint vous a appelé pour organiser une entrevue avec l'employeur et que vous ne vouliez pas mentionner votre amputation à ce moment-là, vous pouvez toujours appeler l'employeur quelques jours avant l'entrevue pour en discuter avec lui. Toutefois, s'il n'est pas disponible, ne laissez pas de message, car comme nous l'avons déjà mentionné, il est toujours possible qu'un message soit mal interprété.

Les lois ne vous obligent pas à mentionner votre amputation à un employeur éventuel à moins qu'elle nuise à votre capacité d'accomplir vos tâches. Toutefois, si vous ne discutez pas avec l'employeur d'une incapacité visible, vous ne serez pas embauché dans la plupart des cas. Vous devez donc faire en sorte que l'employeur soit à l'aise avec vous et reconnaisse que vous êtes capable de remplir les tâches qui vous seront assignées.

## 6. Formulaire de demande d'emploi

Vous n'avez pas à indiquer que vous avez une amputation sur le formulaire de demande d'emploi. Souvent, la question suivante se retrouve sur certains formulaires : « Avez-vous des limitations physiques qui pourraient nuire à votre capacité d'effectuer le travail requis? » Inscrivez « non » si, d'après vous, vos limitations ne vous empêcheront pas d'effectuer les tâches qui vous seront assignées. Si vous n'êtes pas certain, vous pouvez simplement inscrire « À discuter ». Bien entendu, si vous croyez que parler de votre amputation peut vous aider à obtenir l'emploi, vous pouvez le faire.



## 7. Au moment de la rencontre

Bon nombre de personnes à la recherche d'un emploi attendent le moment de la rencontre, à l'entrevue, pour parler de leur amputation. La seule chose à garder en tête alors, c'est que l'employeur peut avoir une réaction de surprise et même rester bouche bée. Il vous faudra donc beaucoup de courage et de confiance en vous pour tirer l'employeur de son embarras et peut-être même de son hostilité s'il est froissé que vous ayez attendu jusqu'au moment de l'entrevue pour parler de votre amputation. Cependant, vous pouvez néanmoins ramener l'employeur à se concentrer sur vos aptitudes et sur l'entrevue en cours grâce à vos facultés de persuasion. N'oubliez pas que le fait de parler de votre amputation lors de l'entrevue devrait être une expérience positive.

## 8. Entrevue – offre d'emploi préliminaire

Si vous avez besoin d'adaptations (voir *Partie 5 – Adaptation des lieux de travail*) pour vous permettre d'exécuter vos tâches, vous devriez alors mentionner votre amputation au cours de l'entrevue afin de pouvoir en discuter avant qu'une offre d'emploi vous soit offerte.

## **9. Entrevue – offre d’emploi – avant d’accepter**

Si votre amputation n’est pas visible (par exemple, une personne amputée au-dessous du genou qui porte un pantalon), et qu’elle ne vous empêchera pas d’accomplir vos tâches ou que vous n’avez pas besoin d’adaptations pour les accomplir, vous pouvez attendre après avoir reçu l’offre d’emploi pour en parler. Toutefois, il faut le faire avant d’accepter l’offre et choisir le moment opportun. Il se peut que vos tentatives d’obtenir l’emploi échouent, car certains employeurs peuvent se sentir dupés en raison du fait que vous n’avez pas mentionné votre amputation plus tôt.

Certaines personnes amputées choisissent de ne pas mentionner leur amputation si elles sont convaincues que celle-ci ne les empêchera pas de remplir leurs fonctions ou si elles n’ont pas besoin d’adaptations spécifiques. Bien entendu, cela demeure leur choix.

Il importe de savoir, cependant, que le moment choisi pour parler de votre amputation peut avoir une très grande répercussion sur le succès de vos démarches. La question que vous devez vous poser à chaque fois reste entière : Quel est le moment opportun pour parler de mon amputation et comment dois-je m’y prendre?

Si vous avez fait des recherches sur les employeurs qui vous intéressent, vous serez plus en mesure de déterminer le moment opportun pour parler de votre amputation. Toutefois, n’oubliez pas que votre objectif est d’obtenir une entrevue en vue de décrocher l’emploi que vous désirez.



# PARTIE 5 – Adaptation des lieux de travail

## Vais-je avoir besoin d'adaptations pour faire mon travail?

Il est important de garder en tête que chaque personne est différente et il en va de même pour les handicaps ou les amputations. Par conséquent, vous devez chercher des solutions qui répondent à vos limitations, plutôt que de laisser cette responsabilité entre les mains de votre employeur. Personne mieux que vous ne connaît vos aptitudes et vos limitations.

Vous devez déterminer si vous avez besoin d'adaptations selon l'emploi que vous recherchez. Certaines personnes pensent qu'il en revient à l'employeur d'établir et de fournir ces adaptations, mais en fait, les employeurs s'attendent vraiment à ce que vous les informiez de vos besoins en matière d'adaptations. En démontrant que vous n'avez besoin que de quelques modifications mineures pour accomplir votre travail, vous rassurez votre employeur. Sinon, il pourrait croire qu'il en coûterait trop cher de vous embaucher.

La préoccupation principale de l'employeur en ce qui a trait aux adaptations, c'est leur efficacité et leur coût. Quelques compagnies canadiennes importantes ont déjà mis sur pied des politiques et des budgets consacrés à ce genre d'adaptations. Vous pourriez peut-être poser des questions à ce sujet au moment de présenter votre demande d'emploi.

Parfois, l'entreprise ou l'employeur considère comme étant excessif le coût d'une adaptation pour une personne amputée de plusieurs membres. Toutefois, cela est rarement le cas pour les personnes amputées. Dans les cas où l'embauche d'une personne occasionne des coûts élevés, ceux-ci sont parfois partagés entre l'employeur et l'employé. En général, les adaptations

permettant aux personnes amputées de faire leur travail sont rarement coûteuses. Le type d'adaptations dont les personnes amputées ont besoin varie. Bon nombre de personnes amputées ne nécessitent aucune adaptation pour faire leur travail.

## Adaptations possibles pour les personnes amputées d'un membre supérieur

- Un support pour le téléphone afin de libérer la main saine pour prendre des notes au cours d'une conversation téléphonique.
- On peut remplacer la souris de l'ordinateur par une boule de commande plus facile à manipuler avec le bras artificiel ou le moignon.
- Une personne amputée d'un membre supérieur travaillant comme employée de banque peut demander que l'équipement utilisé le plus fréquemment au guichet soit placé du côté opposé à son amputation.
- Une chaise de bureau munie de supports de bras réglables peut aussi être utile pour une personne amputée d'un membre supérieur.
- Des appareils prothétiques conçus pour l'ordinateur sont disponibles pour permettre aux personnes amputées d'un membre supérieur d'utiliser un clavier.
- Il existe également des claviers d'ordinateurs qui permettent de taper avec une seule main – le clavier BAT ou Half-Qwerty, entre autres. Il existe de plus des méthodes de dactylographie à une main telles que la Méthode La Salle.



*Au travail, Karen se sert d'un casque téléphonique et d'une aide technique pour la dactylographie.*

## **Adaptations possibles pour les personnes amputées d'un membre inférieur**

- Un repose-pied permet d'appuyer les jambes afin d'éviter que la prothèse soit suspendue dans le vide, ce qui finirait par devenir inconfortable à la longue.
- Une personne amputée d'une jambe travaillant comme caissière ou employée de banque, par exemple, et devant rester debout pendant de longues périodes, peut garder un tabouret à proximité afin de pouvoir s'y asseoir lorsque sa jambe devient fatiguée. De même, une chaise-tabouret munie de roues peut permettre à la personne de se déplacer tout en étant à la bonne hauteur.

## **Les personnes amputées de plusieurs membres auront peut-être besoin d'adaptations supplémentaires**

- On peut se servir d'une aide munie d'un fourchon pour taper au clavier.
- Une personne amputée de plusieurs membres peut faire placer son pupitre ou sa chaise en fonction de ses besoins.
- La personne amputée peut demander un classeur muni de tiroirs ouverts à l'avant afin qu'elle n'ait pas à ouvrir et à fermer les panneaux.
- La personne amputée peut demander un poste de travail ou un bureau situé au rez-de-chaussée afin qu'elle n'ait pas à utiliser l'escalier en cas de panne d'ascenseur.
- Une personne amputée n'ayant pas accès à son poste de travail, notamment lors de réunions, peut utiliser de l'équipement supplémentaire tel qu'un ordinateur portable, lorsque nécessaire.

L'employeur doit déterminer le type d'adaptations requises et prendre les mesures qui s'imposent pour les mettre en place. Pour ce faire, il doit s'assurer que la personne amputée a à sa disposition ce qui est essentiel pour exercer ses fonctions. Par la suite, en collaboration avec l'employeur, l'employé doit évaluer ses capacités et ses limitations afin que les lieux de travail ne comportent aucun obstacle. L'important, c'est que l'employeur travaille de concert avec l'employé pour définir et mettre en place les adaptations jugées utiles.

Il importe de faire la différence entre ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas lorsque l'adaptation des lieux de travail exige une évaluation. Dans certains cas, il est préférable que la personne amputée travaille avec ce qu'elle a déjà à sa disposition pendant quelques semaines avant de déterminer quelles adaptations seront réellement nécessaires.

Habituellement, en décrivant son handicap, la personne parlera de son amputation sans vraiment expliquer quelles sont ses limitations fonctionnelles. Par exemple, une personne privée d'une jambe a un problème de mobilité, car elle ne peut pas rester debout pendant de longues périodes ou ne peut pas monter des escaliers. Par conséquent, sa limitation fonctionnelle n'est pas l'amputation, mais plutôt le fait qu'elle ne peut pas rester debout pendant de longues périodes ou ne peut pas monter des escaliers. C'est pourquoi il vous faut être très précis en décrivant vos limitations fonctionnelles. Rappelez-vous cependant qu'il vous faut évaluer ces limitations selon les tâches essentielles de votre emploi. Par exemple, si vous ne pouvez pas rester debout pendant de longues périodes et que cela n'est pas essentiel dans le cadre de vos fonctions, comme c'est le cas pour un employé de bureau par exemple, vous n'avez pas à mentionner cette limitation.

Il est bon de garder en tête que les adaptations doivent être simples. Il est quelquefois possible d'échanger vos tâches ou de restructurer le poste si votre superviseur en convient. Les tâches non essentielles d'un poste peuvent être troquées contre celles d'un autre poste que vous pouvez accomplir.

Parfois, selon le type de handicap, il peut être avantageux de modifier les heures de travail d'une personne en lui offrant un poste à temps partiel, un horaire flexible ou des congés spéciaux pour suivre des traitements ou séances de réadaptation qui pourraient s'avérer nécessaires. Vous devez indiquer vos besoins à votre employeur parce que ce dernier pourrait penser que vous aurez de nombreux rendez-vous pour des raisons médicales ou des appareillages prothétiques.



**Chris, un doyen du Programme LES VAINQUEURS, travaille à l'aide d'un ordinateur compact.**

Souvent, la personne amputée n'a besoin que de rendez-vous occasionnels chez le prothésiste pour faire ajuster son membre artificiel.

En résumé, vous devez discuter avec votre employeur éventuel, généralement au cours de l'entrevue, des adaptations nécessaires pour accomplir vos tâches. Il est important de rassurer l'employeur dès le début, car il pourrait facilement s'imaginer que de telles adaptations pourraient correspondre à des coûts excessifs ou à l'achat d'équipement dont le fonctionnement s'avère compliqué, ce qui est rarement le cas.

# PARTIE 6 – Conclusion

## Des exemples de réussite inspirants

**B**ien que vous rencontrerez peut-être des situations difficiles dans votre recherche d'emploi, nous sommes heureux de pouvoir affirmer que la majorité des jeunes personnes amputées ont vécu des expériences très positives. En guise d'encouragement, nous avons cru bon de faire partager avec vous les succès de quelques doyens du Programme LES VAINQUEURS.

- **Yannick** (amputation au-dessous du coude gauche) a étudié en administration pendant deux ans et en comptabilité pendant trois ans. Il est maintenant propriétaire d'une ferme.
- **Johanne** (amputation au-dessous du coude gauche) est maintenant secrétaire-réceptionniste dans un cabinet de courtiers en assurances et en fonds d'investissement.
- **Carl** (amputation au-dessous du genou gauche) détient un bac en adaptation scolaire de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il travaille dans une polyvalente en tant qu'éducateur spécialisé.
- **André** (amputation de la jambe gauche à la hanche) travaille au bureau de la réception du ministère de la Défense nationale.
- **Patrice** (amputation d'une partie de la main droite) a suivi un cours à l'institut d'informatique de Québec et travaille maintenant dans ce domaine.
- **Liz** (amputation au-dessous du coude droit) est hygiéniste dentaire.
- **Luc** (amputation au-dessus du genou droit) a obtenu son diplôme en architecture à l'Université de Montréal. Il travaille maintenant dans une firme d'architecte.

- **Catherine** (amputation sous le coude gauche) (photo ci-dessous) est ingénieure chez Imperial Oil, où elle travaille en environnement.
- **Annae** (amputation bilatérale au-dessus des coudes) travaille pour TransAlta à Calgary.
- **Tom** (amputation de la main droite) a toujours rêvé de devenir pilote d'avion. Il a travaillé très fort pour réaliser ce projet, apprenant à manier les commandes de la cabine de pilotage à l'aide de sa main artificielle!



**Bonne chance dans votre recherche d'emploi!**

# Annexes

## Bibliographie

ASTAIRE WITT, Melanie. *Job Strategies for People with Disabilities*, Princeton, Peterson's Guides, 1992, 292 p. (ISBN 1-56079-143-8)

*The 1996-97 Emerging Workforce Catalogue*, Ottawa, Conseil canadien de la réadaptation et du travail.  
Sans-frais : 1 800 664-0925

Bissonette, Denise. *Crossroads : Motivation and Self-Esteem for Employment Preparation and Job Retention*, réimpression, Milt Wright & Associates, 269 p. Guide permettant aux orienteurs professionnels de venir en aide aux chercheurs d'emploi afin d'étudier leurs motivations personnelles, leurs valeurs et leurs intérêts.

*Loi sur l'équité en matière d'emploi*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada.  
<http://lois.justice.gc.ca/fr/E-5.401/>

## Ressources à l'intention des personnes handicapées à la recherche d'un emploi

**AIM CROIT (Association internationale des machinistes - Centre de réadaptation, d'orientation et d'intégration au travail)** – Offre une large gamme de services de placement et d'aide à l'emploi aux personnes avec tous types de handicaps. Tél. : 514 744-2944, Téléc. : 514 744-5711, Courriel : [emploi@aimcroitqc.org](mailto:emploi@aimcroitqc.org), [aimcroitqc.org](http://aimcroitqc.org)

**Association nationale des étudiants handicapés au niveau postsecondaire** – Établir et développer un réseau de communication pour les étudiants handicapés et les personnes qui participent à des programmes d'aide aux étudiants handicapés dans les collèges et universités partout au Canada. Tél. : 613 380-8065, Courriel : [info@neads.ca](mailto:info@neads.ca), [neads.ca](http://neads.ca)

**Banque de Montréal** – Voici quelques-uns des principaux programmes de recrutement d'étudiants et de nouveaux diplômés offerts par BMO Banque de Montréal :

- **BMO National Scholarship Program offert à l'Université de Toronto**
- Programme une carrière en perspective
- Programme avantage sans limites
- Programme de recrutement d'associés et d'analystes en services bancaires d'investissement
- Programme de stage avantage carrière
- Programme de perfectionnement en trésorerie (PPT)

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : [bmo.com](http://bmo.com) et cliquer sur « carrières » sous l'en-tête « à propos ». Pour obtenir des offres d'emplois à l'intention des personnes ayant des incapacités, veuillez écrire à [remarque@bmo.com](mailto:remarque@bmo.com)



**Banque Nationale - Programme de bourses et d'emplois d'été** – Ce programme vise à encourager les étudiants vivant avec des limitations fonctionnelles à poursuivre des études collégiales ou universitaires et leur permettre d'acquérir une expérience de travail dans un domaine relié à leurs études. Trois bourses accompagnées d'un emploi d'été sont allouées à chaque année. [bnc.ca](http://bnc.ca) (sous l'en-tête « carrières »).

**Banque Royale** – La Banque Royale offre des postes permanents aux diplômés d'études secondaires, collégiales et universitaires. [rbc.com/carrieres/](http://rbc.com/carrieres/)

**CAMO pour personnes handicapées – Emploi et formation : Stratégie jeunesse** – Site destiné aux jeunes et jeunes adultes ayant des limitations fonctionnelles à la recherche d'informations sur les études et l'emploi. La Stratégie Jeunesse du CAMO cherche avant tout à élargir les horizons et ouvrir des portes aux jeunes et jeunes adultes ayant des limitations fonctionnelles en quête d'emploi ou en processus de formation. La version Internet du Bottin Jeunesse Formation & Emploi peut être consultée sur ce site. Elle facilite l'accès aux services dont vous avez besoin en matière de formation et d'emploi, peu importe où vous demeurez au Québec.

**Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées** – Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées est un programme du ministère du Développement social. Le CAMO pour personnes handicapées administre au Québec les mesures individuelles de ce programme. [camo.qc.ca](http://camo.qc.ca).

Le Fonds d'intégration vise à soutenir :

- les personnes handicapées qui désirent se préparer à intégrer le marché du travail, qui cherchent à obtenir et à conserver un emploi ou qui cherchent à exercer un travail autonome. Le Fonds d'intégration est destiné aux personnes handicapées sans emploi, non admissibles à l'assurance-emploi;
- les organisations qui désirent intégrer en emploi des personnes handicapées.

**Commission canadienne des droits de la personne** – Information utile sur l'équité en matière d'emploi, les droits des employés, les obligations des employeurs, etc. Sans-frais : 1 888 214-1090, [chrc-ccdp.ca](http://chrc-ccdp.ca)

**Emploi-Québec (relevant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) - Aide à l'embauche de personnes handicapées** – Le contrat d'intégration au travail a pour but d'accorder une subvention salariale à un employeur qui embauche une personne handicapée. L'employeur peut également profiter de subventions pour rendre accessibles les locaux, adapter les postes de travail, utiliser des services d'accompagnement ou d'interprétariat, etc. Sans-frais : 1 888 EMPLOIS, [emploi.quebec.net](http://emploi.quebec.net)

**Gouvernement du Québec - Services aux citoyens - Travailleurs et chercheurs d'emploi** – Pour connaître les services offerts aux personnes handicapées. [gouv.qc.ca](http://gouv.qc.ca)

**Emploi et Solidarité sociale** – Les personnes ayant une limitation fonctionnelle qui entraîne des contraintes sévères à l'emploi peuvent obtenir de l'aide financière supplémentaire grâce au Programme d'assistance-emploi. [mess.gouv.qc.ca](http://mess.gouv.qc.ca)

**Office des personnes handicapées du Québec - Programme de subventions aux entreprises adaptées** – L'objectif premier du Programme de subventions aux centres de travail adapté (CTA) est la création d'emplois de qualité adaptés aux besoins des personnes handicapées qui, bien qu'elles puissent être productives, ont des limitations fonctionnelles importantes qui les empêchent d'être compétitives en entreprise régulière. Le programme doit également favoriser le développement de l'employabilité des personnes handicapées afin, ultimement, d'amener celles qui le peuvent et veulent à occuper un emploi à long terme non subventionné dans un CTA ou dans une entreprise régulière. Les CTA sont regroupés par régions. Vous pouvez consulter la liste sur le site Web de l'OPHQ. [ophq.gouv.qc.ca](http://ophq.gouv.qc.ca)

**Office national du film du Canada** – Dans le cadre de mesures spéciales élaborées dans son Programme d'équité en matière d'emploi, l'Office national du film du Canada offre un emploi d'été aux étudiants canadiens issus des trois groupes désignés qui sont sous-représentés à l'ONF, soit les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées, pour les aider à acquérir une expérience de travail pertinente à leurs études et à trouver un travail rémunéré pour l'été. [onf.ca](http://onf.ca)

**Page d'information sur la recherche concernant les personnes handicapées (PIRPH)** – Page d'information sur la recherche concernant les personnes handicapées, publiée par le Conseil canadien de développement social. [ccsd.ca/drip/français](http://ccsd.ca/drip/français)

**Régime de pensions du Canada - Prestations d'invalidité** – Ce programme offre beaucoup plus qu'une pension d'invalidité. Il fournit un soutien aux personnes ayant un handicap qui souhaitent retourner au travail. [servicecanada.gc.ca](http://servicecanada.gc.ca)

**Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) - Le renseignement, c'est important** – Offre des carrières au premier rang de la sécurité nationale. Le SCRS valorise la pensée critique et les pratiques conformes à la déontologie. Il offre un environnement stimulant et hautement professionnel. Il souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et son équipe de travail est diversifiée. Entre autres possibilités de carrière : agent de renseignements, ingénieur, technologue, analyste, linguiste, spécialiste de l'information et administrateur. [csis-scrs.gc.ca](http://csis-scrs.gc.ca)

**Service correctionnel du Canada** – Le Service correctionnel du Canada offre l'égalité en matière d'emploi. Il accueille les demandes d'emploi de toutes personnes compétentes, y compris les membres des minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées. Le Service correctionnel du Canada offre des possibilités d'emploi dans les postes suivants :

- Agent de correction
- Agent de libération conditionnelle
- Psychologue
- Personnel infirmier

[csc-scc.gc.ca](http://csc-scc.gc.ca)

**Service de développement d'employabilité de la Montérégie (SDEM)** – Service de formation et de placement pour les personnes ayant une déficience physique. [sdem-semb.org](http://sdem-semb.org)

**Vie autonome Canada** – Ce programme est offert dans 22 centres de vie autonome de diverses régions du Canada aux personnes handicapées sans emploi. Le but du programme est de promouvoir la pleine intégration des personnes handicapées au marché du travail au sein de leur collectivité. [ilcanada.ca](http://ilcanada.ca)

# Ressources à l'intention des personnes handicapées ou non à la recherche d'un emploi

**Carrefour jeunesse-emploi** – Ce guichet offre aux jeunes de 16 à 35 ans un regard d'ensemble sur les services pouvant les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi, de retour aux études, de démarrage d'entreprise, etc. Il y a 106 centres jeunesse-emploi disséminés partout au Québec. Appelez Communication Québec pour connaître les coordonnées du centre le plus près de chez vous. [rcejq.org](http://rcejq.org)

**Centres locaux d'emploi (CLE)** – Depuis avril 1999, ces centres regroupant tous les services reliés à l'emploi ont été mis sur pied partout au Québec. Les services offerts s'adressent au public en général ainsi qu'aux personnes ayant un handicap physique. Pour obtenir les coordonnées de votre centre régional, veuillez communiquer avec Communication Québec au 1 877 644-4545 ou au 514 644-4545 pour les gens de Montréal.

**Emploi et Développement social Canada (EDSC)** – Le site du ministère de l'Emploi et du Développement social offre de l'information sur le marché du travail et sur divers sujets liés à l'emploi et à la recherche d'emploi. [edsc.gc.ca](http://edsc.gc.ca)

**Emploi-Québec - les services d'aide à l'emploi** – Service destiné aux personnes à la recherche d'un emploi qui désirent :

- publier leur candidature dans Internet;
- utiliser le Web pour chercher du travail mais ne savent pas comment procéder;
- obtenir de l'aide pour structurer leur démarche de recherche d'emploi.

[emploi.quebec.net](http://emploi.quebec.net)

**Emplois, travailleurs, formation et carrières (service Canada)** – Vous trouverez sur ce site l'information dont vous avez besoin pour trouver un emploi ou préparer votre plan de carrière. [emploisetc.gc.ca](http://emploisetc.gc.ca)

**Fondation ressources-jeunesse** – Sa mission depuis 20 ans est de favoriser le développement de l'employabilité des jeunes adultes sans emploi. Plusieurs de ses programmes offrent aux jeunes chercheurs d'emplois la chance d'acquérir une expérience significative. Afin de recevoir plus de renseignements sur la Fondation, composez le 514 982-0577. [frj.qc.ca](http://frj.qc.ca)

**Service aux jeunes** – Multitude de renseignements sur des sujets reliés au monde de l'emploi, notamment les choix de carrière, la formation et l'éducation, les offres d'emploi, les programmes d'aide à l'emploi, etc. Sans-frais : Ligne Info-jeunesse 1 800 935-5555, [jeunesse.gc.ca](http://jeunesse.gc.ca)

**La Toile du Québec** – Ce moteur de recherche offre trois guides (portails) destinés aux chercheurs d'emploi : offres d'emploi, premier emploi et techniques de recherche d'emploi. [toile.com](http://toile.com).

**Guichet emplois** – Site Web du gouvernement fédéral permettant entre autres de faire une recherche dans une banque d'emplois offerts partout au pays. [guichetemplois.gc.ca](http://guichetemplois.gc.ca)

## Programmes de stages et d'embauche

**Organisation Avantage Carrière** – Programme de stages (d'une durée de six, neuf ou douze mois) pour les diplômés des universités, des collèges et des écoles secondaires qui souhaitent acquérir de l'expérience au sein d'une entreprise établie. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le 1 888 507-3343. [careeredge.ca/fr](http://careeredge.ca/fr)

**Commission de la fonction publique du Canada** – Information sur les postes disponibles au sein de la fonction publique fédérale ainsi que sur les programmes de recrutement postsecondaire et les programmes de stages. [emplois.gc.ca](http://emplois.gc.ca)

**Conseil du trésor (Québec)** – Pour postuler un emploi à la fonction publique provinciale ou pour obtenir des renseignements sur le **Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées**, veuillez communiquer avec le Conseil du trésor au 1 866 552-5158 ou au 418 643-1529 (Québec). [tresor.gouv.qc.ca](http://tresor.gouv.qc.ca)

**Placement étudiant** – Ce service offre des emplois d'été ainsi que des stages dans les ministères, les organismes gouvernementaux et les entreprises privées, et ce, 12 mois par année. Le formulaire de demande d'emploi ou de stage peut être téléchargé à partir du site Internet. Vous pouvez aussi vous le procurer dans les établissements d'enseignement. [emploietaudiant.qc.ca](http://emploietaudiant.qc.ca)

**Programmes internationaux pour les jeunes** – Divers programmes visant à offrir aux jeunes d'attrayantes possibilités d'apprentissage, de stages et de travail à l'échelle mondiale. [international.gc.ca](http://international.gc.ca)

**Programme des stages internationaux pour les jeunes - Zone jeunesse (ACDI)** – Programme d'emploi offert aux jeunes canadiens de 19 à 30 ans qui désirent effectuer un stage de six à douze mois dans une entreprise, une institution ou une organisation non gouvernementale menant des activités de développement avec l'Agence canadienne de développement international. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le 1 800 230-6349, [acdi-cida.gc.ca/jeunesse](http://acdi-cida.gc.ca/jeunesse)

